DO Antilles-Guyane

Réclamations RP CFE CGC AE, DVDC, AVSC, DTAG

Le 3 mai 2021, nos Représentants de Proximité Mme JACQUENS (AE), Mme Marie LORET (DVDC), M. CABALD (DTAG), M. CITADELLE (AVSC) ont interrogé la Direction sur divers sujets.

■ Réponse de la Direction à nos réclamations

Entretien individuel : - Lorsqu'il existe un climat tendu ou conflictuel non résolu entre un manager et un salarié, avec quels interlocuteurs alternatifs, le salarié peut-il réaliser son entretien individuel ?

Le salarié peut se rapprocher du manager N+2.

Astreinte - OCA :

Existe-t-il un document officiel ou un cadre légal qui explique les modalités d'application de l'astreinte à OCA ?

C'est la note de service relative aux Travaux Programmés en Heures Non Ouvrables (TPHNO), aux travaux urgents et permanences statistiques entrée en vigueur le 01 octobre 2014 qui s'applique au personnel Orange Caraïbe.

Si oui peut-on avoir la diffusion de ce document ?

Cette note est diffusée aux managers. Les managers peuvent se rapprocher de la Direction des Ressources Humaines d'OCA en cas de besoin.

Est-il consultable sur l'intranet ?

Non. Voir la réponse précédente.

Télétravail :

- En tant que stagiaire, puis-je continuer mon stage en télétravail ?
- Puis-je alterner télétravail et activité partielle ?
- En télétravail, ai-je droit à des temps de repos et moments de déconnexion ?
- En télétravail, suis-je obligé d'utiliser mon ordinateur personnel ?
- Suis-je couvert en cas d'accident pendant mon télétravail ?

Les stagiaires se voient appliquer à titre exceptionnel **les mêmes règles de gestion que les salariés** (télétravail, présentiel, ASA). Le recours au télétravail doit se faire dès que l'activité le permet. La décision appartient au manager en prenant en considération les repères suivants : que l'activité du stagiaire soit compatible avec le télétravail et que le/la stagiaire soit doté(e) du matériel informatique nécessaire. Source : Accompagnement des salariés de l'UES Orange dans le cadre de la crise Covid-19: Situation à partir du 6 avril 2021 - Version 2 du 9 Avril 2021.

Covid 19 :

- Un salarié est symptomatique dans l'entreprise : que faire ? Existe-t-il une procédure de prise en charge des personnes symptomatiques ? Un salarié est testé positif à la Covid-19 dans l'entreprise : que faire ? Existe-t-il au sein de la DOAG un référent Covid-19 ? Et par département ?

Le dispositif « Que faire face à un cas de Covid19 » est en vigueur au sein de la DO Antilles-Guyane.

https://portailrh.sso.infra.ftgroup/documents/10493/271078964/210208_Que+faire+en+cas+de+Covid_V7_salari%C3%A9s.pdf/66579515-28a0-303e-c98b-29637ec065a3?t=1612970439776

En pièce jointe, la liste des référents Covid-19.

liste referents site covid OAG.pdf

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :	Vos Élus CSE suppléants :
▪ Diane **ETIENNE ROUSSEAU** (Baie Mahault) ▪ Eric **DRANE** (Baie Mahault) ▪ Hubert **LEMARQUAND** (Baie Mahault) ▪ Gaëtan **ABSALON** (Fort de France)	▪ Marie **LORET** (Rémire Montjoly) ▪ Themyre **CHARABIE** (Baie Mahault)
Votre Représentant Syndical : Gérard **CABALD**	

Vos représentants de proximité			
AEC	Joelle **JACQUENS** (Fort de France)	**DTAG**	Gérard **CABALD** (Baie Mahault)
AVSC	Eddy **CITADELLE** (Baie Mahault)	**DVDC**	Marie **LORET** (Rémire Montjoly)

Vos représentants CSSCT			
Client AG	Gaëtan **ABSALON**	**Réseaux et SI**	Eric **DRANE**

Vos représentants dans les commissions thématiques	
Emploi Formation Egalité Professionnelle	Rodolphe **CALONNE**
Handicap :	Christine **DUFAY**
Economie et Evolution des Marchés :	Christian **ROSEMOND**